



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>

<b>Compte-Rendu Conseil Municipal</b>	<b>Pages 2 à 9</b>
<b>Congrès des Maires et Elus</b>	<b>Pages 9 à 10</b>
<b>Etat civil</b>	<b>Pages 10 à 11</b>
<b>Scolarité</b>	<b>Page 11</b>
<b>Intercommunalité</b>	<b>Pages 11 à 14</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>Page 14</b>
<b>Vie religieuse</b>	<b>Pages 15 à 16</b>
<b>Vie du village</b>	<b>Pages 16 à 19</b>
<b>Informations diverses</b>	<b>Pages 19 à 21</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>Pages 21 à 23</b>
<b>Mots croisés</b>	<b>Page 24</b>

Chers Crempsois (es), Chers Amis(es),

Au seuil de cette Nouvelle Année, au nom de l'équipe municipale, je suis heureuse de présenter à chacune et chacun d'entre vous, nos vœux les plus chaleureux de Bonne et Heureuse Année 2020. Qu'elle vous apporte bonheur et prospérité, et une bonne santé, tels sont les souhaits primordiaux que nous pouvons échanger.

A cet instant, j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui vivent des moments difficiles et pour les familles endeuillées, je leur témoigne toute mon amitié et toute ma sympathie.

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020 et permettront d'installer un nouveau Conseil Municipal pour une durée de 6 ans. L'approche de ces élections m'oblige à un droit de réserve évitant toute propagande électorale.

Voici le 50<sup>ème</sup> exemplaire du Petit Écho de Cremps. Cette publication semestrielle vous informe de la vie municipale et, au-delà, de communications diverses liées aux activités de notre intercommunalité.

La commune : Les investissements programmés et budgétisés en 2019 sont en grande partie terminés. Toutefois certains travaux ne peuvent s'accomplir aussi vite que souhaité et chaque exercice budgétaire voit s'inscrire des restes à réaliser. Les budgets de fonctionnement sont croissants année après année du fait de dépenses obligatoires auxquelles nous ne pouvons pas échapper.

En 2020, le projet de loi de finances prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. L'Etat promet aux collectivités une compensation à l'euro près.

L'intercommunalité : Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, de nombreuses compétences ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Création d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) chargé de gérer l'Office de Tourisme Intercommunautaire sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et des Communautés de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque-Limogne. La nouvelle appellation est « Cahors – Vallée du Lot ».

- Création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) : Un diagnostic réalisé sur le territoire fait apparaître certaines problématiques. Citons notamment l'augmentation de la précarité, des familles monoparentales, des personnes en situation de ruptures de droits, d'une population vieillissante. Face à ces constats, les élus de la communauté de communes souhaitent se doter d'un outil structurant et fédérateur afin de pouvoir agir en direction des populations les plus fragilisées du territoire.

- Prise de compétence « Eau et Assainissement » : La Communauté de Communes a décidé d'utiliser le principe de délégation substitution pour cette compétence qui sera déléguée au futur syndicat mixte des eaux du Sud-Est du Lot (SESEL), issue des fusions des trois SIAEP du Bournac, de l'Iffernet et de Belfort/Montdoumerc.

Pour conclure, je vous souhaite à tous et à toutes de belles fêtes de fin d'année. Nathalie RICARD, Maire.

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

[cremps@orange.fr](mailto:cremps@orange.fr)

La mairie est ouverte les lundis de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.



\*\*\*\*\*

**Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu le**

**samedi 18 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de Cremps**

**Un apéritif dînatoire clôturera cette cérémonie.**

\*\*\*\*\*

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 24 septembre 2019

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Absente non excusée** : Evelyne CONQUET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Décision par délégation.

Révision du loyer. Logement n° 1 au rez-de-chaussée de l'ancienne école au 01 11 2019. Loyer actuel : 453,73 €. Nouveau loyer 460,67 €.

### Informations logements.

La locataire du logement n° 1 du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école quittera l'appartement le 31/10. Cet appartement étant en bon état, le Conseil Municipal décide de le proposer à la locataire du logement n° 2 qui occupe un appartement sur ce même palier. Ainsi, si la locataire accepte la municipalité pourra procéder à des travaux de rénovation.

Pour ce faire, un courrier est adressé à la locataire, afin qu'elle se prononce dans les 15 jours, par écrit, sur cette proposition.

### Délibération : Encasement chèque de remboursement indemnités de maire.

Madame le Maire demande l'autorisation de reverser une partie de son indemnité de maire. Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2019 cela représente la somme de 1 715,82 €. Accord du Conseil Municipal. Ce virement sera porté au compte 7713 (Libéralités reçues)

### Motion contre le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Ce projet prévoit la fermeture de nombreuses trésoreries sur le département du Lot. Celle de Lalbenque est menacée de fermeture définitive des guichets au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette désignation va considérablement compliquer la vie de nos administrés, ainsi que le fonctionnement des mairies de notre territoire qui verront disparaître l'aide de proximité au niveau de la comptabilité publique des communes. Madame le Maire propose de signer une motion contre ce projet.

Voix pour : 8 - Contre : 1

### Validation du garde-corps Mairie.

Après avoir étudié les 2 devis en présence, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise VERNHAC pour un montant de 3 126 € TTC.

### Présentation du Rapport sur les prix et la qualité du service du SPANC (RPQS)

Pour rappel, le SPANC est un service de la communauté de communes (CCPLL). Son rôle est de contrôler l'assainissement non collectif des habitations du territoire. Tous les ans cet organisme est dans l'obligation de fournir un compte-rendu de son activité aux communes. Michel MAROT a présenté ce rapport aux élus. Pour information, ce rapport peut être consulté sur le site de la CCPLL (<https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>).

### Demandes de subventions.

Société de chasse de Cremps. Participant à l'entretien des chemins communaux, l'Association Rallye Valse et Joyeuse demande une subvention. Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme de 300 € (identique à l'année dernière). Il convient d'effectuer le virement de crédit suivant : du compte 615231 (Entretien voies) vers le compte 6574 (subvention associations et autres personnes de droit privé) pour la somme de 300 €. Le Conseil Municipal s'est prononcé : 7 voix Pour et 1 abstention.

Comité d'animations et des fêtes de Cremps. Cette association sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de 1 200 € pour l'année 2019. Le Conseil Municipal n'a pu se prononcer sur cette demande. En effet, chaque demande doit être justifiée par un rapport moral et financier des diverses manifestations, celles-ci validées par le bureau. A ce jour, aucun bilan n'est parvenu en mairie. La demande est ajournée.

## **Demande de déplacement d'un chemin communal.**

Un riverain du Mas de Batié demande le déplacement d'une partie d'un chemin communal sur sa propre propriété. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Pour cela, un courrier sera transmis au demandeur l'informant de notre accord d'une part, et d'autre part lui précisant que toutes les démarches administratives seront financièrement à sa charge.

Présentation du projet signalétique.

Madame le Maire présente le projet dans le détail. Avec un interlocuteur du PARC et de la CCPLL elle a parcouru la commune afin de lister tous les panneaux de signalisation à changer ou à modifier. Le coût de l'opération s'élève à 3 900 €. La participation de la CCPLL est de 1 320 € soit une dépense pour la municipalité à 2 580 €.

Cependant, l'adressage postal (dénomination des rues, hameaux et numérotation des habitations) n'est pas encore obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants mais au risque que cela le devienne, le Conseil Municipal a décidé de prioriser cette dépense au détriment de la signalétique.

De plus avec le déploiement de la fibre optique, dans les années à venir les futurs abonnés, (particuliers ou entreprises) devront, pour être raccordés, avoir une adresse géo localisable qui sera inscrite dans la Base d' Adresse Nationale (BAN). L'adressage sera donc indispensable. Une étude va être demandée pour connaître le coût.

## **Point sur les travaux en cours.**

- Internet, vidéo projecteur et écran à la salle des fêtes : Travaux terminés. Un meuble sécurisé a été acheté pour l'installation de la box et le stockage des télécommandes.
- Climatisation de la salle des fêtes : Le matériel a été réceptionné. Les travaux d'installation vont débiter.
- Volets de la mairie. Une couche de peinture doit être réalisée.
- Borne à Incendie du mas de Not. Elle a été mise aux normes
- WC hommes salle des fêtes : Devis à recevoir

## **Information des Commissions.**

Syndicat de l'Iffernet. La fusion avec les syndicats du Bournac et de Belfort/Montdoumerc est en cours de réalisation. Un prochain comité syndical doit se pencher sur les nouveaux statuts du nouveau syndicat qui portera le nom de Syndicat de l'Eau du Sud Est du Lot (SESEL)

## **Informations diverses.**

Samedi 28 septembre. Passage sur la commune d'un rallye de voitures de prestiges.

Dimanche 6 octobre. Congrès des maires et des élus à Prayssac (3 élus seront présents).

Frais de scolarité des écoles de Lalbenque. Le coût de l'élève est fixé pour la rentrée 2019-2020 à : Enfants de maternelle : 1 280€ ; Elèves du primaire : 640€.

Statue Notre Dame de Lourdes : Une personne a proposé bénévolement de rénover, à ses frais, cette statue. Merci pour cette belle initiative.

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 28 octobre 2019

**Présents :** Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusé :** Patrick TOULET (a donné pouvoir à Nathalie Ricard)

**Secrétaire de séance :** Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Présentation de l'adressage par Mme Nadine PEYRIDIEU de La Poste.

Madame PEYRIDIEU a présenté au Conseil Municipal les avantages de la mise en œuvre de l'adressage :

- Rapidité d'intervention des services d'urgence et d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis
- Déploiements des réseaux (Fibre, Eau, télécoms...)
- Généralisation de l'usage des GPS.

Ce projet, s'il est réalisé, permettra de localiser très rapidement toute habitation de la commune. Pour cela il conviendra de dénommer toutes les rues, les routes et de numérotter toutes les habitations. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à ce projet ; s'il est adopté, une réunion publique sera organisée pour expliquer la démarche.

Une précision concernant la fibre : Lot Numérique et ALL'FIBRE Alliance Très Haut Débit ont prévu un raccordement de la fibre auprès de tous les habitants de Cremps pour 2020-2021. Les futurs abonnés, particuliers ou entreprises, devront, pour être raccordés, avoir une adresse géo localisable qui sera inscrite dans la Base d'Adresse Nationale (BAN). En résumé pour obtenir la fibre il faudra que l'adressage soit mis en place.

### Attribution du Complément Indemnitaires Annuel.

Cette indemnité versée aux employés municipaux était facultative. A compter de cette année elle est devenue obligatoire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer au secrétaire de mairie (seul employé de la commune) une indemnité de 350 € pour l'année 2019.

### Virement de Crédits.

Un dossier de surendettement est parvenu à la collectivité pour des loyers impayés d'une locataire de l'ancienne école. Il est demandé à la municipalité d'éteindre une créance d'un montant de 400 €. Madame le Maire demande l'autorisation de procéder au virement de cette somme du compte 65231 au compte 6542 (Créances éteintes). Accord du Conseil Municipal.

### Reversement caution locataire.

Dans le même temps, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à la rétrocession de la caution en fonction de l'état de l'appartement et des loyers dus après le dossier de surendettement.

### Demande de subvention du Comité des Fêtes.

Suite à notre demande du 24.09. Un courrier de réponse est parvenu à la mairie. Le Président du Comité des Fêtes a fait un état moral et financier de la fête. Dans son courrier, il informe que tout le bureau a démissionné en date du 4 octobre 2019. Compte-tenu de la situation le Conseil Municipal estime ne pas être en mesure de verser une quelconque subvention.

- A qui peut-il verser cette subvention ? En sachant qu'à ce jour il n'y a pas de nouveau bureau.
- Un courrier sera envoyé au Président sortant afin de l'informer qu'il est dans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire et de présenter un bilan financier complet de l'association dont il était responsable jusqu'alors.

Le président sortant a adressé à la mairie une lettre de démission de ses fonctions d'exploitant de la licence IV (à compter du 4 octobre 2019).

## **Fédération Départementale des chasseurs.**

La Fédération demande à la municipalité de désigner un élu qui assistera au comité local de gestion cynégétique du sanglier pour la période 2019-2025. A l'unanimité, Jérôme Pouzergues a été désigné.

## **Approbation projet de modification des statuts de la Communauté de Communes.**

Madame le Maire présente en détail ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de modification.

## **Présentation du rapport du prix et de la qualité du service de l'eau potable**

Michel MAROT, délégué au Syndicat de l'Iffernet, a présenté ce rapport annuel.

En 2018, l'eau distribuée a été de bonne qualité ; sur 78 contrôles tous se sont révélés aux normes. Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service, le rendement du réseau était de 80% en 2018 (il était de 58.70 % en 2017). Le rapport intégral peut être consulté sur le site internet de la mairie.

## **Approbation de l'arrêté préfectoral portant sur la fusion des syndicats des Eaux.**

La loi NOTRe a donné la gestion de l'eau aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a souhaité déléguer cette gestion à un seul syndicat. Une fusion des trois syndicats œuvrant actuellement sur le territoire (Iffernet, Bournac, Belfort/Montdoumerc) est en marche. Un projet de statuts est présenté par Michel MAROT. Ce nouveau syndicat de l'eau desservira 35 communes. SESEL (Syndicat des eaux du Sud Est du Lot) sera son nouveau nom. Le Conseil Municipal approuve ce projet de fusion à l'unanimité. Une note sur la fusion des 3 syndicats peut être consultée sur le site de la mairie.

## **Questions diverses.**

Logement de Mme DARS. Mme DARS a donné son accord pour libérer son appartement afin que des travaux de rénovation soient effectués. Elle réintégrera son logement à l'issue des travaux.

Garde-corps de la mairie : Il sera mis en place en décembre

Rénovation chauffage de la salle des fêtes : Les travaux sont en cours ; la date de livraison est pour bientôt.

Espaces propres. Ils ont été nettoyés. Les lames défectueuses vont être remplacées.

Réunion Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Une réunion publique est prévue à Cremps pour le 26 novembre prochain à 18h30 à la salle des fêtes. Présentation du projet PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Voirie : Des marquages au sol indiquant « céder le passage » doivent être retracés (au Mas de Vinel). Coût de l'opération : 180 € HT

Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu le lundi 11 à 11h30. Comme tous les ans un verre de l'amitié sera partagé par la population Crempsoise à l'issue de la cérémonie au monument aux morts.

Entretien des chemins : Les travaux prévus à l'épaveuse vont débiter.

## Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 25 novembre 2019

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Jocelyne COURNEDE, Claude CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Olivier VIALETTE, Michel MAROT, Patrick TOULET

Excusé : Jérôme POUZERGUES (a donné pouvoir à Olivier VIALETTE)

Absente : Évelyne CONQUET.

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour** : Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Délibération travaux de voirie communale. Le Conseil valide ce complément.

### Décision par délégation.

Le loyer du logement n°2 au rez-de-chaussée de l'ancienne école va augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Il passe de 492,39 € à 498,30 €.

### Délibération pour les travaux de voirie communale.

La Communauté de Communes a été désignée coordonnateur du groupement de commandes voiries communautaire et communale. 20 communes membres (dont Cremps) vont bénéficier de prix communs. La procédure retenue est un accord-cadre à bons de commandes conclu pour une période d'un an renouvelable 3 fois.

L'entreprise MARCOULY SARL / EIFFAGE Routes a été retenue. Le conseil municipal de Cremps doit donc valider le montant des travaux pour l'année 2019. Il s'élève à 5182 Euros pour la voirie communale. Avis favorable du Conseil Municipal.

### Réalisation du projet d'adressage.

La Poste propose de signer un contrat d'aide à la dénomination et numérotation des voies. Coût de l'opération : 3 900 € Validation à l'unanimité par le Conseil Municipal. Une réunion publique sera organisée par la Poste.

### Adhésion au service RGPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données.

Le coût annuel annoncé est de 390 € et 275 € pour la mise en place du service. La convention est proposée pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Le Conseil décide d'adhérer (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020) à ce service et de nommer en tant que délégué à la protection des données le Centre de Gestion du Lot. Le secrétaire de Mairie assistera aux différentes réunions proposées par le CDG du Lot. Le montant de cette prestation sera inscrit au budget 2020.

### Demande de concession au cimetière.

Une personne résidente sur la commune de Douelle a fait une demande d'achat d'une concession au cimetière (sa belle-fille est déjà propriétaire d'une concession). Le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande pour le motif « manque de place au cimetière » A ce jour, il reste 4 places.

### Complément d'information sur la réflexion « aménagements de sécurité dans le bourg ».

Proposition du département (faite par M. Cabrit en octobre) :

- 2 plateaux transversaux à 5 000 Euros TTC l'unité pose comprise ; - Chicane ou écluse : pas de tarif proposé par le Conseil Département ; - Radars pédagogiques : 3 500 Euros TTC l'unité pose comprise ; - Ralentisseurs (hauteur 10 cm) ne peuvent pas être posés en quinconce. La route départementale D26 traversant le village, quels que soient les travaux engagés, une permission de voirie devra être demandée au Département. Un nouveau rendez-vous va être pris avec M. David TAUPE.

### Renouvellement de la convention d'adhésion au service internet et dématérialisation.

Celle-ci arrive à échéance le 31/12/2019. Mme le Maire propose de renouveler cette convention avec le Centre de Gestion du Lot pour la dématérialisation administrative et le certificat RGS : Le montant s'élève à 250 Euros pour l'année. Le conseil valide cette adhésion. Cette somme sera inscrite au budget 2020.

## Compte rendu des Conseils municipaux

### Demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière sur la commune d'Aujols.

La Préfecture du Lot sollicite le conseil municipal de Cremps pour qu'il donne un avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière. Une enquête publique se déroule actuellement sur la commune d'Aujols. Mme BELMON exploite cette carrière qui est ré exploitée depuis 1980. Avis favorable du Conseil Municipal.

### Informations des commissions.

Conseil d'école : une réunion a eu lieu le 14 novembre. Cathy Lacaze fait part à l'assemblée des divers points abordés : Effectifs : maternelle : 95 élèves, élémentaire : 165 élèves ; Vote et validation des règlements intérieurs ; Plan Particulier de Mise en Sécurité : mise en place dans chaque établissement pour mettre les élèves en sécurité en cas de risque ; Projets de classes par niveau : Concert pédagogique ; Visite du Muséum d'histoires naturelles avec ateliers à Toulouse ; projet autour du monde, jeux coopératifs ; projet « anthropologie » avec l'aide de parents d'élèves spécialistes, mise en situation réelle des enfants dans le village de Lalbenque ; projet cirque ; Géo parcours étude des pelouses sèches ; projet avec le PNRCQ « éco mobilité et transition écologique », utilisation et connaissance du vélo, éducation au développement durable. La finalité serait de monter un pédibus et un vélo ; sortie vélo au mois de mai sur trois jours deux nuits ; poursuite du projet jardin dans la cour intérieure de l'école ; projet Théa en lien avec l'OCCE, mise en voix et écriture contemporaine. Pour plus de détails : le compte-rendu complet est consultable sur le site de la mairie de Cremps : Rubrique école.

Iffernet. Le prochain Syndicat de l'Iffernet se tiendra à Cremps le 29 novembre à 10h à la salle intergénérationnelle.

### Informations et questions diverses :

Courrier reçu le 14 novembre : Le locataire du logement n° 2 du rez-de-chaussée a adressé un courrier à la mairie pour demander « s'il serait possible d'obtenir une augmentation modérée ou nulle du loyer, en invoquant le fait qu'il a pour habitude de s'occuper de l'entretien de l'appartement, ainsi que des diverses réparations nécessaires ». Un courrier de réponse lui sera adressé en mentionnant que la révision du loyer est inscrite dans le bail, qu'elle est calculée en application d'une délibération et qu'il n'y a pas de possibilité d'aller à l'encontre de cette décision avec ce bail. Il lui sera également précisé que le bailleur se tient à sa disposition pour discuter d'éventuels travaux qui seraient à la charge de celui-ci. Pour rappel, l'entretien et les petites réparations sont à la charge du locataire.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Une réunion publique aura lieu le mardi 26 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Cremps : présentation du projet d'aménagement et de développement durable PADD (salle des fêtes de Cremps). Mercredi 27 novembre après-midi réunion avec les 2 comités (pilote et technique). Mme le Maire sera présente.

Défibrillateur : Le nouveau est arrivé et a été mis en place.

Atelier tricot : Les tricoteuses présenteront leurs travaux le samedi 14 décembre à 17h à la salle intergénérationnelle. A cette occasion, une collation sera offerte.

Préfecture du Lot : Jeudi 28 novembre, une réunion aura lieu à Cahors pour régler le problème des frais de scolarité avec l'école d'Arcambal. Seront présents à ce rendez-vous : Madame le Maire de Cremps, l'inspecteur d'Académie, le Maire d'Arcambal et le secrétaire général de la Préfecture.

Chauffage de la salle des fêtes : Les travaux réalisés par l'entreprise Chauv Clim sont en cours de finalisation. Une demande de rendez-vous a été faite auprès de M. BIENFAIT (CIAT) pour la mise en service.

Réception des travaux de la voirie : Le rendez-vous est fixé au vendredi 29 novembre. Suite au balayage effectué à la fin de l'été, tous les graviers ont été mis sur le bas-côté de la route (ex Mas de Vinel). Il est nécessaire de voir avec Monsieur BADOE ce qui est prévu pour les enlever.

Logement vacant : Une personne est intéressée par le logement. Elle a adressé un courrier de réservation ainsi qu'un chèque de caution. Il est nécessaire de refaire quelques peintures. Michel Deilhaes va effectuer ces travaux.

Logement : La locataire du logement au 1<sup>er</sup> étage a fait appel à M. Jean-Noël Liauzun en tant qu'ambassadeur de l'efficacité énergétique du Département. Il va effectuer, dans les semaines à venir, une visite du logement. Les travaux initialement prévus dans cet appartement sont donc mis en attente.

Devis paravent WC homme salle des fêtes : 2 devis ont été réceptionnés. Après vérification, une option pour des étagères ne figure pas sur un des devis. Afin de pouvoir comparer les 2 devis il est demandé à l'entreprise d'ajouter le chiffrage de cette option.

Cérémonie des vœux 2020 : Le Conseil Municipal décide de renouveler la formule « apéritif dînatoire ». Il n'y aura pas d'inscription. La date proposée est le samedi 18 janvier (à confirmer).

Peinture des volets de la Mairie : Réflexion en cours sur la méthode choisie. Ces travaux seront à réaliser au printemps.

Bureau communautaire : Le prochain bureau communautaire aura lieu le jeudi 5 décembre à 14h30 à la salle intergénérationnelle de Cremps (les tricoteuses ont été informées que la salle ne sera pas disponible ce jour-là)

### Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES,

**Excusés** : Patrick TOULET (qui a transmis un pouvoir), Olivier VIALETTE

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à ajouter un point à l'ordre du jour : le GEMAPI

#### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

#### **Délibération : Encaissement chèque indemnités de maire.**

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 cela représente la somme de 857,91 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

#### **Validation de l'adhésion au GEMAPI (Syndicat du bassin du Lot) par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL).**

Lors du dernier Conseil Communautaire, la CCPLL a validé l'adhésion à ce syndicat dont la compétence consiste à entretenir, rénover, et lutter contre les inondations dans les milieux aquatiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à valider cette adhésion auprès des instances communautaires.

#### **Demande de participations aux voyages scolaires.**

Le Collège Saint Etienne de Lalbenque a adressé une demande d'aide aux familles pour plusieurs voyages pédagogiques.

\* Voyage en Angleterre du 2 février au 8 février 2020. Coût du voyage : 430 €/enfant. 5 élèves de la commune sont scolarisés dans cet établissement.

\* Voyage en Espagne du 30 mars au 4 avril 2020. Coût du voyage : 350 €/enfant. 1 élève de la commune est scolarisé dans cet établissement.

\* Classe de neige du 3 février au 7 février 2020. Coût du voyage : 300 €/enfant. 2 élèves de la commune sont scolarisés dans cet établissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, décide d'octroyer à chaque enfant une participation de 25 € par nuitée. Cela représentera une aide globale de 1 075 €. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à un virement de crédit de ce montant du compte 615231 au compte 6574.

## Compte rendu des Conseils municipaux

### Questions diverses.

Logement de Mme DARS. Madame DARS a reçu à sa demande le 5 décembre la visite de Mr Jean-Noël Liauzun en tant qu'ambassadeur de l'efficacité énergétique du Département. Les travaux prévus sont mis en attente. Le Conseil Municipal attend de recevoir le compte-rendu de cette visite de la part de Mme DARS. Alors, il pourra intervenir si elle le souhaite.

Différent avec la mairie d'Arcambal. Suite à un désaccord sur la participation aux frais de scolarité de deux enfants de la commune scolarisés à Arcambal, Monsieur le Secrétaire-Général de la Préfecture a organisé une réunion avec toutes les parties concernées. Monsieur le Secrétaire-Général a donné ordre à la commune de régler ces frais pour l'année scolaire 2017/2018 dans son intégralité. D'autre part, il a fait obligation à Monsieur le maire d'Arcambal d'annuler toute facturation postérieure à l'année 2017/2018. La commune a régularisé la situation, et clôturé ainsi le dossier.

Climatisation de la salle des fêtes : La mise en service a été réalisée. Ce nouveau système de chauffage est opérationnel.

Passage du géomètre du cadastre sur la commune. Cette personne est chargée de vérifier si les constructions nouvelles ou rénovations correspondent bien aux permis déposés. Années concernées par ce contrôle : 2017, 2018 et 2019.

Comité des fêtes. Suite au courrier transmis par la mairie au Président démissionnaire, une Assemblée Générale extraordinaire est fixée le lundi 23 décembre 2019 à 15h à la salle intergénérationnelle.

Adressage postal. Une 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra le mercredi 8 janvier à 10h à la mairie.

Sécurisation du bourg. La personne référente du Conseil Départemental ayant changé, un rendez-vous a été fixé au mercredi 18 décembre à 9h avec le nouveau chef de secteur.

Commission Communale des impôts directs. Une réunion est prévue le 29 janvier 2020 à 9h. Une convocation sera adressée aux personnes titulaires et suppléantes de cette commission.

Vœux de la municipalité. La date du samedi 18 janvier à 18h30 a été retenue.

Vœux de la CCPLL. Un repas est prévu à la salle des fêtes de Lalbenque le vendredi 31 janvier 2020.

## Congrès des Maires et Elus

### Congrès des maires et des élus du Lot : La sécurité au centre des débats

**Il s'est déroulé à Prayssac le 6 octobre.**

Le congrès des maires et des élus du Lot 2019 s'est tenu à Prayssac le dimanche 6 octobre. Au-delà du temps statutaire (le congrès est l'assemblée générale de l'AMF46), deux tables-rondes thématiques, animées par Jean Dumonteil, étaient programmées :

- Quelle collaboration entre l'Etat et les collectivités pour la sécurité des personnes ? (avec les interventions de Jérôme Filippini, préfet du Lot, et de Frédéric Almendros, procureur de la République)

- Comment reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires ? (avec la participation de Serge Rigal, président du CASDIS et du Département, du colonel Yves Marcoux, directeur adjoint du SDIS et de Jean-Paul Lacouture, directeur de cabinet du préfet)

En préambule, Fabienne Sigaud, maire de Prayssac, a dressé le portrait de sa commune, et a profité du sujet sécurité de la matinée pour évoquer le projet d'un système de vidéosurveillance afin de lutter contre les dégradations, la délinquance. Serge Bladinières, président de la Communauté de communes de la Vallée du Lot, a enchaîné en axant son propos sur le tourisme et les réalisations à venir : nouvel Office de tourisme Vinoltis en écho avec la Villa Cahors Malbec, voie verte de 7 km entre Soturac et Vire qui est déjà empruntée, nouvelle signalétique du vignoble.

Dans son discours introductif, Jean-Marc Vayssouze, président de l'AFM 46, a d'abord rendu hommage à Maurice Faure, « qui a laissé une empreinte indélébile à cette assemblée et à ce congrès annuel » avant de revenir sur le thème retenu pour ce congrès - « La sécurité des personnes » - « qui, il y a quelques années, n'aurait sûrement jamais été envisagé » : « Lorsque nous l'avons choisi en juin dernier, nous n'imaginions pas qu'il serait tout l'été sur le devant de l'actualité, avec ce chiffre annoncé de 361 agressions d'élus en 2018... et puis ce drame, le décès tragique de notre collègue, Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, dans le département du Var. Nous nous sommes tous reconnus dans l'histoire que raconte sa vie faite d'engagement quotidien, d'attachement indéfectible à un territoire connu par cœur et de passion pour le service de l'intérêt général.



Non, rien ne peut justifier qu'un maire meure pour avoir simplement tenté d'empêcher le dépôt sauvage de déchets dans sa commune, tout comme rien ne peut justifier qu'un pompier, un médecin, un gendarme ou un policier soient agressés lorsqu'ils sauvent ou protègent des vies dans l'exercice de leurs fonctions. Ce drame nous renvoie aux maux de notre société marquée par le recul du respect d'autrui, quel qu'il soit et à la défiance croissante envers toute forme d'autorité ou de règles collectives. Elus, Etat, Justice... Nous devons mieux nous coordonner, mieux nous comprendre. » Il s'est ensuite adressé au représentant de l'Etat sur les « craintes » du moment : financement, compensation de la taxe d'habitation, carte scolaire, démographie médicale, réorganisation des finances publiques...

Après les deux tables rondes, Jérôme Filippini, préfet du Lot, a clos les débats : « Notre première table ronde a montré que nous avons intérêt à échanger étroitement, à anticiper ensemble et à nous coordonner le plus possible, face à la délinquance, face aux incivilités, face à ce qui peut ressembler, chez certains de nos concitoyens, à une perte du sens collectif. La seconde table ronde l'a aussi rappelé : protéger et secourir nos concitoyens face aux crises, aux accidents, c'est le rôle de nos services d'incendie et de secours, mais là aussi, c'est une co-production entre les collectivités (département, communes) et l'Etat. Derrière cette responsabilité dans la production de sécurité pour nos concitoyens, que nous partageons, il y a une valeur sacrée : « l'autorité ». Cette autorité est le ciment de notre société et la clef de voûte de nos institutions. Or il nous faut bien constater ensemble un phénomène qui, pour n'être pas nouveau, s'est accentué au cours des dernières années dans notre pays : le consentement à l'autorité, à cette valeur sacrée, s'est affaibli. Vous en êtes, vous les élus, et nous en sommes ensemble, représentants de l'ordre, les premières victimes. Mais nous sommes, ensemble ceux qui devons et pouvons agir pour le corriger. » Après avoir détaillé et rappelé, les mesures existantes ou à venir, il a rassuré sur la participation financière de l'Etat dans les maisons France Services. Et de conclure : « Face aux incivilités, soyons les gardiens de la civilité : se parler sans s'invectiver, se respecter dans nos différences, faire respecter l'ordre public et la paix civile, faire preuve de solidarité. C'est ce que nous pouvons faire de mieux ensemble, pour notre démocratie. A toutes et tous, quels que soient vos choix pour demain, je veux souhaiter que l'avenir se dessine selon vos souhaits. Vive les élus du Lot, vive la République et vive la France ! »

## Etat civil du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

### Naissances :

- Geoffrey DARIO né le 26 juillet 2019
- Mathys SOULES né le 06 novembre 2019

### Décès :

- Philip HOLMES, né le 10 décembre 1944 à Birmingham (Royaume-Uni) décédé le 9 août 2019 à Cahors à l'âge de 75 ans, funérailles civiles au crématorium.
- Monique DEMEURS épouse POUZERGUES, née le 25 janvier 1939, décédée le 19 octobre 2019 à Cahors à l'âge de 80 ans, inhumé au cimetière de Cremps.

## Etat civil du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

- Maurice Ayrat, né le 25 juin 1940 à Cremps, décédé le 30 octobre 2019 à Cahors à l'âge de 79 ans, inhumé au cimetière de Cremps.

**Baptême Républicain :**

Parrainage civil de l'enfant : Geoffrey DARIO le 14 septembre 2019

## Scolarité

Effectifs des enfants scolarisés à la rentrée 2019-2020 dans les établissements pour lesquels la collectivité est sollicitée aux titres des frais de fonctionnement ainsi que pour les voyages scolaires.

Ecole publique Lalbenque : 18 élèves

Ecole privé Lalbenque : 3 élèves

Collège privé Lalbenque : 6 élèves

RPI Aujols, Cieurac, Flaujac-Poujols : 1 élève

Ecole d'Arcambal : 1 élève

Collège Emile Vaysse Castelnau : 1 élève

## Intercommunalité du Pays de Lalbenque - Limogne

### Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 16 mai 2019

**Bâtiment :** Arrêt du projet de maison funéraire

**Culture :** Attribution du marché fourniture de livres non scolaires

**Urbanisme :** Approbation des dispositions du projet d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune d'Aujols.

**Economie :** achat d'un terrain de la Zone d'Activité de Lalbenque

**Budget :**

- Validation des contrats de prêts,
- Validation de compactage de prêts,
- Convention de partenariat avec le CDOS du Lot

**Personnel :** Modification du tableau des effectifs

**Soutien AMF :** vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

**Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation**

**Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 21 juin 2019**

**Tourisme :**

- Création d'un office de tourisme Intercommunautaire
- Présentation des statuts de l'office de tourisme intercommunautaire
- Phosphatières du Cloup d'Aural :
  - \* Transfert de patrimoine entre l'association des phosphatières du Quercy, l'office de tourisme et la Communauté de Communes,
  - \* mise à disposition du site entre la Communauté de Communes et l'office de tourisme.

**Action Sociale :**

- Convention Territoriale Globale (CTG), validation des fiches actions,
- Modification du règlement intérieur de la micro-crèche,
- Projet sportif et culturel

**Bâtiments :**

- **Salle culturelle d'Esclauzels** : choix du coordinateur SPS et du contrôleur technique,
- **Equipements sportifs** : stade de Varaire :
  - \* mise à disposition des terrains,
  - \* choix des entreprises,
  - \* choix du coordinateur SPS,

**Ordures Ménagères** : REOMI choix du fonctionnement

**Organisation** : Remplacement et désignation de M. Vidailac délégué communautaire à l'association Quercy-Contact

**Personnel** : Modification du tableau des effectifs, création d'emplois saisonniers

**Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation**

**Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 18 juillet 2019**

**Plan climat** : Présentation du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial Volontaire (PCAET)

**Culture** : Salle culturelle « La Halle » à Limogne :

- \* Modification du règlement intérieur
- \* Rachat de matériel

**Budget** : examen et attribution de subventions et fonds de concours

**Personnel** :

- \* Présentation du règlement intérieur du personnel
- \* Modification du tableau des effectifs
- \* Création d'emplois saisonniers

**Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation**

**Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 26 septembre 2019**

**Organisation :** Evolution des statuts et de l'intérêt communautaire

**Social :**

- \* Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lalbenque-Limogne
- \* Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCASS)
- \* Révision des tarifs des Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

**Tourisme :**

- \* Modification des statuts du nouvel EPIC Tourisme « Cahors - Vallée du Lot »
- \* Harmonisation de la taxe de séjour en vue du nouvel EPIC Tourisme Cahors - Vallée du Lot
- \* Election des conseillers communautaires du Pays de Lalbenque-Limogne appelés à siéger au sein du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunautaire « Cahors - Vallée du Lot »
- \* Désignation des socioprofessionnels appelés à siéger au sein du Comité de direction du futur office de tourisme intercommunautaire « Cahors - Vallée du Lot ».

**Culture :**

- \* Convention Jeunesses Musicales de France
- \* Convention de prestation de service La Halle à Limogne

**Bâtiments :**

- \* Rétrocession de terrain à la commune de Concots.
- \* Equipements sportifs : stade de Varaire, choix des entreprises lots 4 et 5

**Urbanisme :**

- \* Beauguegard : modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- \* Belfort : Modification du PLU de Belfort du Quercy - Délibération justifiant de l'utilité et de la faisabilité opérationnelle de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX (Pibouls)
- \* Autorisation d'ester en justice : autorisation à défendre suite à un recours contentieux concernant le PLU de Lugagnac.

**Personnel :** Modification du tableau des effectifs

**Budget :** Décision modificative

**Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation**

**Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 7 novembre 2019**

**Intervention de la Gendarmerie Nationale**

**Tourisme :**

- \* Convention d'objectifs et de moyens avec l'EPCI Office de Tourisme Cahors - Vallée du Lot
- \* Convention de gestion des Phosphatières du Cloup d'Aural avec l'EPCI Office de Tourisme Cahors - Vallée du Lot

**Budget :**

- \* Examen et attribution de fonds de concours
- \* Examen et attribution de subventions
- \* Admission de créance en non-valeur

**Voirie :** Positionnement des reports du solde 2020 des crédits de la voirie communautaire

**Urbanisme :**

- \* Modification simplifiée sur la commune d'Aujols
- \* Programme d'Intérêt Général rénovation énergétique de l'habitat du PETR Grand Quercy

**Environnement :**

- \* Convention de gestion pour l'application de la GEMAPI avec la Communauté de Communes du Quercy-Caussadais

## Action Sociale : Mobilité

### Culture :

- \* Règlement d'attribution des subventions Culture aux associations locales
- \* Présentation des Itinéraires Artistiques
- \* Présentation du projet « Fenêtre sur paysage »

## Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation

### Thèmes abordés lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en séance plénière du 13 décembre 2019

### Tourisme :

- \* Présentation de la mission sentier de randonnée, bilan 2019
- \* Subvention 2020 avec l'EPIC Office de Tourisme Cahors-Vallée du Lot
- \* Convention d'occupation des locaux avec l'EPIC Office de Tourisme Cahors - Vallée du Lot

### Action sociale :

- \* Etat des lieux de l'EPHAD : budgets de fonctionnement et d'investissement
- \* Quel portage de l'immobilier de l'EPHAD ?

### Bâtiments :

- \* Salle Culturelle à Esclauzels : Avancement du projet et demandes de subventions
- \* Aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la perception : avancement du projet

### Environnement :

- \* GEMAPI : Adhésion au syndicat mixte du bassin du Lot
  - \* Compétence Eau : Délégation de la compétence au syndicat mixte des eaux du Sud-Est du Lot au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Désignation des délégués communautaires au syndicat mixte des eaux du Sud-Est du Lot

**Organisation :** Motion de soutien à l'AdCF, pour une stabilité des périmètres des intercommunalités.

### Personnel :

- \* Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)
- \* Modification du tableau

## Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation

Retrouvez tous les comptes rendus détaillés sur papier à la Mairie ou sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

<https://www.cc-lalbenque-limogne.fr>

## Comité des Fêtes

### Comité d'Animations et des Fêtes de Cremps

Le vendredi 04 octobre 2019 à 20h30 à la salle intergénérationnelle a eu lieu une réunion.

Ordre du jour : bilan de la fête et démissions de tout le bureau.

Une assemblée générale extraordinaire est prévue le lundi 23 décembre à 15h à la salle intergénérationnelle :

Ordre du jour : Lecture des rapports des 3 dernières années et bilans financiers ; Vote d'un nouveau bureau ou vote de la dissolution du CAF Cremps.

## Dimanche 8 septembre 2019 : Fête de Notre-Dame de la Nativité

Notre village accueillait cette année l'ensemble du groupement paroissial de Lalbenque pour une messe unique à l'église, suivie de la traditionnelle procession à travers le bourg. Un apéritif et un repas partagés en plein air, sous les marronniers du centre-bourg, donnaient lieu à une fête joyeuse, animée par un accordéoniste habitué de nos aubades : belle occasion de rencontre et de partage, ouverte à tous. Et en début d'après-midi, une prière d'action de grâces réunissait à nouveau les participants au sein de l'église pour clore la journée en beauté.

Depuis le Moyen Age, le 8 septembre est en effet le jour de la fête votive de notre village, qui est voué à Notre-Dame de la Nativité et dont la fête religieuse a lieu ce jour-là. Autrefois, cette fête durait trois ou quatre jours, à la fois fête civile et religieuse, qui attirait une foule nombreuse, autant pour son bal de danses traditionnelles que pour ses célébrations religieuses ; elle se terminait le lundi par une foire achalandée. Les familles profitaient de cette fête pour se réunir en grand nombre autour de belles et bonnes tablées de repas copieux et festifs. Ce n'est que dans les années 1975 que la fête civile (maintenant en juillet) a été dissociée de la fête religieuse.

D'un point de vue historique, le chanoine Albe avait relevé l'existence de notre paroisse dans des chartes du XII<sup>e</sup> siècle, qui mentionnent « Nostra Dona de Crems ». Cela montre l'ancienneté du lieu et l'ancrage dans le temps de cette dévotion si chère à nos aïeux et tout autant aux paroissiens de notre temps. La foi se vit dans la fidélité, et cette fête si importante pour notre village en est un témoignage.



Cette année, le 8 septembre tombait un dimanche, ce qui explique le choix de célébrer une messe unique à Cremps pour l'ensemble des quinze paroisses du groupement. La messe était empreinte de ferveur ; les chants étaient agréablement animés par un organiste et le Chœur de femmes de Lalbenque. Le cantique de l'offertoire, « Tota pulchra es Maria », hymne marial corse du XIV<sup>e</sup> siècle, a été particulièrement remarqué et apprécié pour sa beauté, son originalité et sa magnifique interprétation. Différents chantres et chefs de chœur se sont succédé au pupitre pour une animation de qualité, digne de cette fête. Les choristes ont continué à soutenir de chants variés la prière du Rosaire tout au long de la procession qui a suivi la messe.

Cette procession est traditionnelle dans notre village, elle se déroulait plusieurs fois par an à différentes époques, aux principales fêtes de la Vierge. Elle perdure chaque 8 septembre, souvent en soirée pour faciliter le rassemblement quand cette date tombe un jour de semaine, elle se déroule alors à la lueur des flambeaux.

La fête de cette année a nécessité une nouvelle organisation et une préparation active de la part d'un groupe de Crempsois enthousiastes, aidés de personnes tout aussi dynamiques de différents villages. Ils ont eu à cœur de soigner l'accueil, la beauté des lieux et le bon déroulement des différents moments-clés de la journée. Certains ont veillé à la propreté de l'église et à son fleurissement, d'autres ont mis en valeur et orné de fleurs les stations prévues pour la procession, dont le parcours avait été légèrement modifié pour donner aux nouveaux venus un aperçu de notre patrimoine : calvaire de la Place de l'église, croix du Combal, statue de Jeanne d'Arc, croix de la maison Salanié et statue de Notre-Dame à « La Capélèta ». Jeannine Bourrières a entrepris de repeindre la statue de Notre-Dame de Lourdes près de la mairie et de nettoyer les rouleaux à dépiquer qui la soutiennent et lui servent de socle, généreuse entreprise qui a permis de rénover un lieu important de notre patrimoine religieux : cette statue rappelle l'emplacement de l'ancienne « Capélèta », chapelle de bord de route qui abritait jusqu'en 1850 une statue de Notre-Dame de Cremps ; ce lieu porte toujours le nom « La Capélèta ». D'autres personnes ont établi le programme des chants ou celui des prières de la procession ; d'autres encore ont installé les tables et bancs du repas partagé... Sans oublier le soutien par la prière de ceux qui ne pouvaient intervenir physiquement et l'assemblée de tous les participants à cette belle journée, qui par leur présence active y ont donné de la vie, du sens et du cœur. Tout a été fait dans la joie et un esprit d'entraide vivifiant.

Signalons une anecdote : au cours du repas partagé, Pierre Ginibre et Mickaël Courdesses ont interprété le cantique en occitan de Notre-Dame de Cremps, écrit par le chanoine Jules Cubaynes, célèbre félibre du pays. En voici un rappel : « N'es pas d'anèi, ô Nōstra Dama, et n'a mai de mila ans de temps qu'aici t'aimàm de cōr et d'ama, e qu'ès Nōstra Dama de Cremps. Totjorn t'aimar, ô Maire, totjorn t'aimar, totjorn te sègre e te cantar ! Totjorn t'aimar et te complaire, e jos ta garda nos botar !... » Seuls les plus anciens connaissaient ce cantique, les autres l'ont découvert avec joie et beaucoup d'intérêt. Il est important d'en garder la mémoire et de transmettre ces connaissances à nos enfants pour qu'ils aiment leurs racines.

Les Crempsois peuvent être fiers de la richesse de leur patrimoine, et de ce pèlerinage ancestral, véritable témoignage de patrimoine vivant, bien ancré dans l'existence des paroissiens au fil des générations. Il vit grâce à l'attachement et à l'investissement de paroissiens qui aiment leur village et leur église, et expriment ainsi une vie spirituelle et une foi vivante qui sont les fondements de leur vie.

Merci à tous et à l'année prochaine pour un nouveau programme de fête.

### Crèche 2019

En cette période de l'Avent, les paroissiens de la commune se sont mobilisés pour que la crèche soit belle et que la tradition soit perpétuée.

Du ramassage de la mousse, de la cueillette des branches, du lierre dans les bois, au dépoussiérage méticuleux des santons, la crèche a été installée dans l'église en temps et en heure pour que la messe de Noël prévue le dimanche 22 décembre se déroule dans la plus pure tradition.

Félicitations à tous les bénévoles pour cette belle crèche.



## La vie du village

### La 5ème opération "1000 mains à la pâte" a eu lieu le samedi 5 octobre



8h30 : tous les participants ont été accueillis à la salle des fêtes de Varaire par Madame la Présidente du Parc des Causses du Quercy, vice-présidente du Conseil départemental du Lot chargée du patrimoine et de l'environnement, conseillère départementale des marches du Sud Quercy et Monsieur le maire de Varaire,

Après le café d'accueil, la répartition des participants et la distribution des feuilles de route ont été données à chacun. Distribution des casquettes aux responsables d'équipe et des gants pour tous les participants.

Départ sur les chantiers

- 284 participants présents

- 35 équipes ont travaillé sur 22 tronçons

12h00 : repas tiré du sac sur place et reprise du travail

17h : Prises de parole par les organisateurs et les élus. Puis le verre de l'amitié a clôturé cette agréable journée.

Un bilan satisfaisant :

- 3 620 ml de débroussaillage

- 4 éboulements reconstruits (20 ml)

- 510 ml de murets restaurés

- 2 bancs pierre installés

- 3 éléments de patrimoine mis en valeur



Les points positifs :

- la satisfaction générale et la convivialité des bénévoles
- les regroupements à midi pour le pique-nique
- l'amélioration de la qualité du travail.
- la réalisation d'un blog : [Chantier nature : 1000 Mains à la Pâte dans le LOT](#)

### 11 Novembre, le devoir de mémoire respecté

Lundi 11 novembre en fin de matinée, les Crempsois, toutes générations confondues, se sont rassemblés devant le monument aux morts pour célébrer la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, en présence des membres du conseil municipal et de ses anciens combattants.

Esther Vialette a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre. Un message fort qui permet de sensibiliser et d'engager les nouvelles générations. Claude Conquet a prononcé le message du Gouvernement et plus précisément de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, Mme Geneviève Darrieussecq



Après la lecture de ces différents messages, Cathy Lacaze a fait l'appel des enfants de Cremps morts pendant la guerre. Puis Michel Marot, adjoint au maire, a énoncé le nom des cinq soldats français morts cette année pendant les conflits en opérations extérieures :



- Premier maître Alain BERTONCELLO, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- Premier maître Cédric de PIERREPONT, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- Médecin principal Marc LAYCURAS, 14e centre médical des armées, mort pour la France au Mali, le 02 avril 2019 ;
- Brigadier Erwan POTIER, 501e régiment de chars de combat, mort pour la France à Rouen (France), le 21 mai 2019, des suites de blessures reçues au Liban ;
- Brigadier-chef Ronan POINTEAU, 1er régiment de Spahis, mort pour la France au Mali, le 2 novembre 2019.

En fin de cérémonie, l'assemblée a été invitée par la municipalité à partager le verre de l'amitié.

**Les anciens combattants :** Jean Houssard, Michel Rouelles

(porte-drapeau), Raymond Rouzee, Michel Armand et Roger Gélis.

### C'est devenu une tradition dans notre village !!!!

Samedi 14 décembre 2019 : les Crempsois étaient tous conviés à l'inauguration des décorations de fin d'année du village.

A 17h00, les lumières dans les sapins se sont allumées, le traineau du père Noël s'est illuminé ... sous les arbres, emmitouflés dans leurs écharpes colorées. C'était à nouveau un beau spectacle à contempler.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé bien au chaud dans la salle intergénérationnelle décorée aux couleurs de Noël pour savourer quelques gourmandises sucrées (dont une splendide crèche en pain d'épice préparée par une des bénévoles) et déguster un vin chaud bien revigorant.

Nous vous remercions toutes et tous pour votre présence, et ce malgré le vent et la pluie. Cela nous fait chaud au cœur.

Depuis 4 ans maintenant, chaque jeudi après-midi, les bénévoles de l'atelier « à vos mailles » se retrouvent pour un moment de partage convivial dans la salle intergénérationnelle de Cremps.

Vous êtes tous et toutes les bienvenus à ces après-midis. Il ne faut certainement pas être expert en tricot ou crochet pour venir ... on vous demande juste d'apporter votre bonne humeur. Tout est possible : juste venir boire un café, faire une partie de scrabble, continuer votre dessin ou peinture, apprendre à monter des mailles, ... Nous remercions Nathalie Ricard et les membres du Conseil Municipal qui nous permettent de poursuivre notre atelier tricot en mettant cette jolie salle à notre disposition.

Les bénévoles de « à vos mailles »



### Endurance équestre : 23 février 2020

Dimanche 23 février 2020, plus de 150 cavaliers sont attendus pour ce traditionnel événement. Le jury, les vétérinaires, les motards, les cibistes, les bénévoles s'associent à l'organisation des 2 jours du Quercy.

Il y aura une dizaine de catégories qui se répartissent ainsi :

- Amateur 80km, 60km, 40km, 30km, 20km à vitesse limitée en 12 et 15km/h et
- Club 20km, 30km, 40km et 60km à vitesse limitée entre 12 et 15km/h.

Pour la course phare, l'Amateur 1 grand prix, il faudra réaliser 80 km à vitesse libre, mais limitée à 12 km/heure.

C'est le premier concours d'endurance en Occitanie de l'année. Les cavaliers qui viennent des départements voisins apprécient particulièrement notre beau département qui privilégie l'équitation en pleine nature.

Cette endurance sert de qualification pour les épreuves nationales, et cette année elle est épreuve "Championnat Départemental". Les premiers départs à 8 heures pour se terminer à 18 heures.

Le samedi 22, nous organisons un stage de chronométreurs et de juges d'endurance équestre réservé principalement à la région Occitanie.

Nous recherchons des bénévoles pour la préparation des petits déjeuners, déjeuners, distribution des boissons etc... ainsi que pour la circulation dans le village, les intersections sur les différents circuits, les secrétaires vétérinaires, le

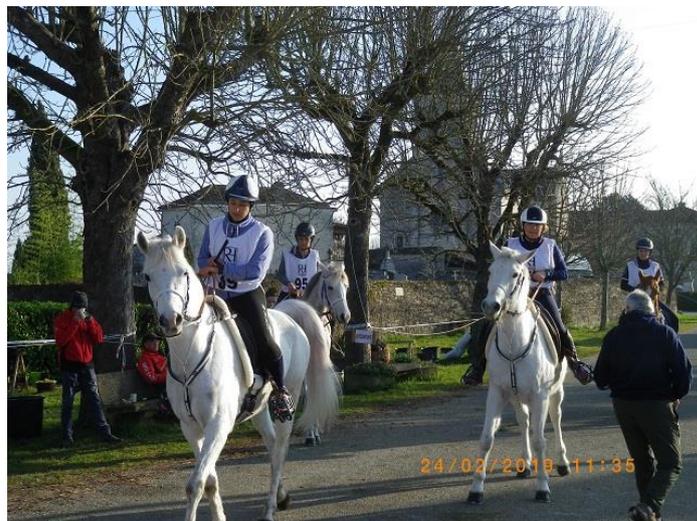
secrétariat. Merci de vous proposer en appelant Jean-Marie Laudat 06 17 96 86 78 ou 05 65 24 72 93. Le repas du midi est offert par l'organisation ainsi qu'un souvenir de cette journée. Nous espérons vous voir nombreux.

Nous remercions les propriétaires de terrains de Cremps qui mettent à notre disposition des 'parkings' pour accueillir les véhicules des cavaliers (voitures et vans).

Merci à la Mairie de Cremps qui nous accueille dans son village depuis si longtemps avec beaucoup de plaisir.

Nous vous souhaitons une heureuse année 2020

Amicalement, Régine et Jean-Marie Laudat.



### Banquet annuel des chasseurs

Les associations de chasse de Cremps et Laburgade organisent leur banquet annuel.

Elles seront heureuses de vous accueillir le dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12h à la salle des fêtes de Cremps avec au menu : **sanglier farci à la broche**.



### Patrimoine communal, la croix du Mas de Vers



#### A l'entrée du Mas de Vers : restauration de la Croix de pierre

Saluons la belle restauration, par la famille Boisset, de la Croix la plus connue du Mas de Vers, qui marque l'entrée sur le territoire de la commune de Cremps en venant de Lalbenque, et constitue l'un des monuments emblématiques du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, devant lequel s'arrêtent chaque année, le temps d'une prière ou d'un peu de repos, une foule de pèlerins en marche vers l'Espagne.

Cette Croix avait été renversée début 2019, accidentellement, par un véhicule de passage, l'un de ses bras était fracturé. Il a fallu la relever et la remettre en place, la réparer et la nettoyer afin de lui redonner son aspect d'antan (elle semble dater de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage de la famille Boisset). Cela a nécessité beaucoup de temps et de travail, pour un résultat admirable : cette Croix paraît rajeunie et plus belle que jamais sur son socle majestueux.

Elle fait partie de la quarantaine de Croix des chemins que compte notre village, patrimoine précieux à entretenir et à sauvegarder comme bien commun.

## Informations diverses

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire :

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- Soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre à la mairie pour compléter le Cerfa correspondant, muni d'un justificatif d'identité et de domicile.

Vous pouvez aussi utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée de ces documents :

<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=particulier>



# SITES OFFICIELS PRATIQUES AU SERVICE DU PUBLIC

## Pré-plainte en ligne



- Déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'usager pour signer la plainte.
- [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## Signalement sur internet



- Signaler tous contenus ou comportements illicites sur internet.
  - Les tentatives d'escroqueries par internet sont traitées sur ce site jusqu'à l'ouverture de THESEE.
- [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

## Trouver une brigade ou commissariat



- Localiser et contacter un service de police ou de gendarmerie assurant un accueil des victimes.
- [www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

## Connaitre ses points restant sur le permis de conduire



- Télépoints : Connaitre le nombre de points restants sur son permis de conduire.

<https://tele7.interieur.gouv.fr/tfp/>

## Brigade numérique gendarmerie



- Échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond aux questions 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut accompagner

vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique)



715-2018-Comptes graphiques Départementaux



## Rendez-vous en ligne

- Prendre rendez-vous en ligne avec une brigade de gendarmerie (pour un dépôt de plainte, une formalité administrative...).
- Service expérimenté dans les départements 35 et 45
- <https://annuaire.service-public.fr/>

## Djihadisme



- Signaler une situation inquiétante si un phénomène de radicalisation violente paraît menacer un membre de sa famille ou un proche (en particulier le cas d'un mineur risquant de rejoindre un mouvement radical violent à l'étranger).

0 800 005 696 Numéro vert gratuit en journée, formulaire hors heures ouvrables.

[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)

## Fraude à la carte bancaire



- PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte.
- Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

[psl.service-public.fr/mademarche/FCB/demarche](http://psl.service-public.fr/mademarche/FCB/demarche)

## Violences sexuelles et sexistes



- Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.

- Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)



## Tranquillité vacances

- Opération tranquillité vacances (OTV) : Les internautes se réinscrivent en ligne à OTV, afin que police et/ou gendarmerie veillent sur leur domicile en leur absence.



## Escroqueries sur internet

- THESEE : Déposer une plainte en ligne pour les escroqueries commises sur internet (fausse petite annonce, faux site de vente en ligne, rançongiciel, hampeçonnage, fausse romance...).

### Pluviométrie de la commune de Juillet à Décembre 2019

Biargues : Juillet 21 mm ; Août 35 mm ; Septembre 41 mm ; Octobre 92 mm ; Novembre 131 mm ; Décembre 117 mm soit 437 mm

Mas de Vinel : Juillet 25 mm ; Août 51 mm ; Septembre 25.50 mm ; Octobre 116.50 mm ; Novembre 136.50 mm ; Décembre 108 mm soit 462.50 mm

## Urbanisme

### Les demandes d'occupation du 1er juillet au 15 décembre sont au nombre de 14 réparties en :

- \* Permis de Construire : 3
- \* Déclaration préalable : 4
- \* Certificat d'urbanisme : 7

### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en quelques chiffres

- 23 communes travaillent en concertation
- 5 Étapes :
  - o Elaboration des différentes pièces du document
  - o Arrêt du projet : validation de sa première version par les élus
  - o Soumission du projet aux partenaires institutionnels (Préfecture, Parc Naturel, Département, chambres consulaires, etc...)
  - o Enquête publique : consultation de la population
  - o Approbation
- 5 pièces composent le document d'urbanisme :
  - o Rapport de présentation : état des lieux du territoire (agriculture, économie, tourisme, environnement, etc...)
  - o Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le projet politique du territoire qui fixe les grandes orientations
  - o Règlement graphique : dans quelle zone est classée chaque parcelle du territoire
  - o Règlement écrit : ce qu'il est autorisé ou interdit dans chaque type de zone
  - o Orientations d'Aménagement Programmées : zooms sur des secteurs à enjeux (exemple : aménagement d'un lotissement, d'un carrefour...)
- 4 façons de participer :
  - o Registre papier (cahier bleu) en mairie
  - o Registre papier (cahier bleu) au siège de la communauté de communes à Lalbenque
  - o Registre électronique à l'adresse suivante : [concertationplui.ccpll@orange.fr](mailto:concertationplui.ccpll@orange.fr)
  - o Participation aux réunions publiques
- 3 réunions publiques de prévues sur la période d'élaboration du document :
  - o Une a eu lieu en juin dernier à Varaire
  - o Une deuxième en novembre à Cremps
  - o La 3<sup>ème</sup> sera programmée fin 2020/ début 2021
- 3 ans : délai prévu pour réaliser le PLUi (application prévue fin 2021)
- 1 document d'urbanisme intercommunal qui remplace tous les documents communaux

En ce moment, les élus s'appuient sur le diagnostic du territoire réalisé en 2019 pour élaborer leur politique en matière d'urbanisme. En 2020, ce projet politique sera traduit à travers le règlement écrit et la cartographie : c'est ainsi que seront définies notamment les zones constructibles.

Plus d'informations sur le site internet de la CCPLL : <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>

## Réunion publique à Cremps sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une deuxième réunion publique a eu lieu le 26 novembre à la salle des fêtes de Cremps.

Gyl Crayssac, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, en charge de la commission Infrastructure - Urbanisme - SCOT a présenté le déroulement de la soirée.

Christophe Prunet du bureau d'études Cairn Territoires a exposé le projet d'Aménagement et de Développement Durables qui est le document politique à partir duquel sera élaboré le zonage en 2020. La qualité des paysages, sa richesse, les éléments de biodiversité riches et variés, l'environnement, l'économie, le tourisme et le projet urbain ont été débattus lors des échanges questions-réponses avec le public.

Parmi les sujets évoqués l'habitat « alternatif » démontable ou spontané mais également l'importance du potentiel du bâti existant pouvant devenir des habitations.

Toutes les remarques faites par les habitants, les partenaires institutionnels, département, région, chambres consulaires, etc...) seront présentées aux élus dans le courant du mois de janvier pour travailler sur une version plus aboutie du document. L'application du PLUI est prévue fin 2021 et remplacera tous les documents d'urbanismes communaux existants.



### Pour en savoir plus sur le Plan Local d'Urbanisme :

- Téléphoner au 05 65 24 60 44,
  - Envoyer un e-mail : [concertationplui.ccpl@orange.fr](mailto:concertationplui.ccpl@orange.fr),
  - Rencontrer Michel Marot votre élu référent PLUi de la commune pour Cremps
- > Vous avez la possibilité d'accéder à plus d'information sur <http://www.cc-lalbenque-limogne.fr>

## PROJET DE FUSION DES SYNDICATS D'EAU DE BELFORT-MONTCOUMERC, IFFERNET ET BOURNAC

BELFORT-MONTCOUMERC



L'IFFERNET



LE BOURNAC



### Présentation du contexte

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07/08/2015 confie les compétences eau et assainissement aux communautés au 1er janvier 2020, sauf minorité de blocage à exercer avant le 1er juillet 2019.

Une étude de gouvernance a été portée par le département du Lot pour accompagner les communautés dans cette prise de compétences nouvelles courant 2017 et 2018.

Pour le secteur du sud-est du Lot, l'étude propose une gestion syndicale en fusionnant les 3 syndicats existants (Belfort/Montdoumerc, Bournac, Iffernet), pour une meilleure cohérence du secteur, à l'échelle d'une intercommunalité adaptée.

En parallèle, dès 2015, ces 3 syndicats se sont rencontrés pour mieux se connaître, étudier la faisabilité d'une fusion, rencontrer les 4 communautés concernées, et enfin travailler à des statuts, en particulier avec la CCPLL (totalement incluse dans le futur syndicat), afin de proposer un syndicat fusionné dès la prise de compétences par les communautés, qui pourraient ainsi les lui déléguer.

## Vers un syndicat homogène d'ici 10 ans

L'identité du nouveau syndicat se construira sur plusieurs années.

Le siège pourra être déplacé selon la volonté des nouveaux élus courant 2020 ou 2021, ou plus tard.

Les tarifs de l'eau seront lissés sur au moins 10 ans, date de l'échéance la plus éloignée des contrats de délégation en cours.

A cette date le tarif de la part déléguée serait unique, un tarif syndical identique sur tout le territoire aurait alors un sens.

Les contrats de délégations seront renégociés pour arriver à la même échéance (Iffernet en 2025 pour 4 ans) afin de les renouveler en un seul.

## SYDED : NOUVEAU CENTRE DE TRI A CATUS

Les travaux d'aménagement sont presque terminés. Retenu comme démonstrateur national par CITEO (Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le [recyclage](#) des [emballages](#) ménagers et des papiers graphiques), il doit servir à améliorer les performances et augmenter la qualité du tri par une mécanisation raisonnée.

Le Syded propose au public une visite gratuite de ce nouveau centre de tri.

Une date a été soumise : **le jeudi 27 février après-midi.**

Si vous êtes intéressés par cette sortie merci de vous inscrire à la mairie aux jours et heures d'ouverture :

\* lundi 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h,

ou par téléphone au 05 65 24 74 27 ou par mail

[cremps@wanadoo.fr](mailto:cremps@wanadoo.fr)

Le mode de transport sera adapté en fonction du nombre de personnes soit un bus ou co-voiturage.

La Référente Environnement.



## Accueil sur rendez-vous du Service des Impôts des particuliers à Cahors

La Direction départementale des Finances publiques du LOT informe ses usagers particuliers qu'à compter d'octobre 2019, deux après-midis par semaine, les lundi et mercredi après-midi, sont désormais consacrées exclusivement à l'accueil sur rendez-vous dans les services des impôts des particuliers de Cahors, Figeac et le mercredi après-midi pour le service des impôts des particuliers de Gourdon.

Comme actuellement, ce mode d'accueil reste également possible du lundi au vendredi sur les plages d'ouverture tous publics de ces services.

Souple et pratique, cet accueil sur rendez-vous permet de bénéficier d'une réception personnalisée après un appel téléphonique de nos services garantissant votre venue avec l'ensemble des pièces utiles au bon traitement de votre situation.

Les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (via leur espace Particulier ou par la rubrique « Contact » « Particulier »), où ils peuvent, à tout moment, trouver tous les services en ligne et de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel.

Les usagers peuvent également prendre rendez-vous par téléphone ou courriel (références portés sur nos documents) ou au guichet de leur centre des finances publiques (trésoreries ou Service des Impôts des Particuliers).

SIP de CAHORS :

Ouverture → le matin de 8h30 à 12h lundi, mardi, jeudi, vendredi

→ l'après-midi de 13h30 à 16h mardi, jeudi et uniquement sur rendez-vous de 13h à 16h les lundi et mercredi

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	D	E	S	O	R	I	E	N	T	E	E
II	I	V	A	■	O	N	■	O	U	■	S
III	R	E	B	O	I	S	E	M	E	N	T
IV	E	R	O	B	■	O	R	M	E	■	U
V	C	■	T	S	A	U	■	E	S	O	D
VI	T	R	A	C	A	M	E	S	■	C	I
VII	E	U	■	U	■	I	L	■	B	■	A
VIII	M	I	C	R	O	S	I	L	L	O	N
IX	E	N	I	E	M	E	■	U	I	N	T
X	N	E	T	■	I	■	V	I	N	C	I
XI	T	R	A	N	S	L	A	T	I	O	N

Solution du problème N° 36

### Problème N° 37

**Horizontalement.** I. Dans un plateau de fruits de mer.– II. Nausée.– III. Jeu. Pensée phonétique.– IV. Vautour. Mis en tartine.– V. Conduisirent. Cardinal.– VI. Connut. Chasseur soviétique.– VII. Etatisé.– VIII. Vraiment froid, de droite à gauche. Femme méchante dans un sens.– IX. Bien mal lotis.– X. Possessif. Pronom. Pour la réception.– XI Oiseau du soir.–

**Verticalement.** 1. Son fruit est une gousse.– 2. Plante des marais. Symbole. 12 mois.– 3. Drame au Japon. Groupes de soldats.– 4. Botte de blé. Maison blanche.– 5. Conjonction. Un ours dans tous ses états.– 6. Canton suisse. Prise la tête en bas.– 7. Ne migrera plus.– 8. En tout temps. Petit repas phonétique. Article. Un peu de bave.– 9. Ville allemande. Araignée.– 10. Lettres d'Empereur français. Brille. Pronom.– 11. Bizarrement.–

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III			■		■			■		■	
IV						■					
V									■		
VI		■		■				■			
VII											
VIII					■						
IX		■						■		■	
X			■			■					
XI											